

Demande de duplicata, second exemplaire, suivi de traitement de la CMI

Accéder au Service en ligne

Permet à la personne qui a déposé une demande de CMI auprès de son organisme (MDPH ou Conseil départemental) et qui a reçu son identifiant dans le courrier de demande d'envoi de photo, de suivre les étapes de fabrication de ses cartes et/ou de commander un duplicata ou un 2nd exemplaire



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00